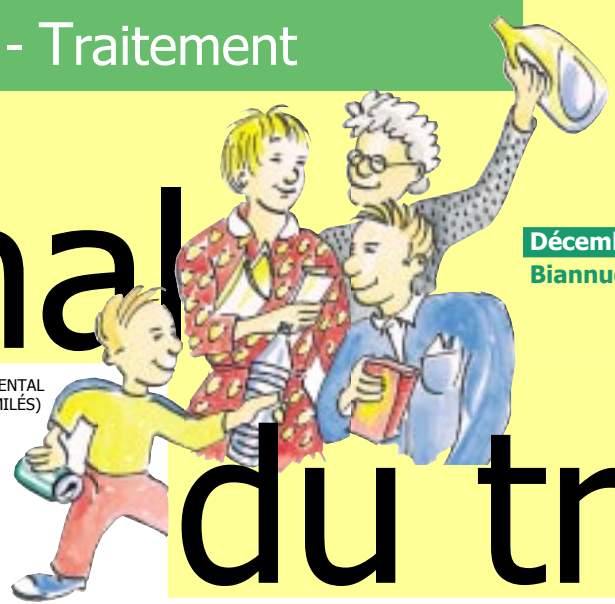


Le journal

RÉDIGÉ PAR LE SYDED DU LOT (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Décembre 2001
Biannuel n°6



du tri

2002, l'année du compostage individuel



Pour le SY.D.E.D., l'année qui débute est résolument placée sous le signe de la valorisation des déchets.

La collecte sélective sera mise en place sur les dernières communes du département, nous permettant de recycler 30% du gisement. Le réseau de déchetteries va se développer d'une manière significative avec l'ouverture de 6 nouveaux sites.

Mais surtout, 2002 est l'année du compostage individuel. Partant de l'expérience menée il y a quelques années sur le canton de Catus, le SY.D.E.D. souhaite remettre au goût du jour cette vieille pratique parfaitement adaptée à nos territoires.

Dans chaque commune du département, avec l'aide d'un élu désigné par le conseil municipal, nous inciterons les foyers disposant d'un jardin à éliminer d'une façon naturelle et économique la part des déchets fermentescibles. Les déchets de jardin (tontes, feuilles, ...) et de cuisine (épluchures, fruits, légumes,...) représentent en moyenne 200 kg par foyer chaque année, qui peuvent être compostés à domicile.

Pour mener à bien cette opération, le SY.D.E.D. proposera des composteurs individuels dont la distribution se fera canton par canton, de janvier à décembre. L'impact de cette opération dépend de l'adhésion de la population lotoise. La forte implication manifestée dans la pratique du tri sélectif par une très large majorité des habitants du département, nous porte à croire que le compostage individuel suscitera un vif intérêt et deviendra pour beaucoup une habitude.

Notre devoir à tous est de valoriser au mieux les déchets que nous produisons et ainsi limiter la quantité de déchets résiduels dont les coûts de traitement sont les plus élevés. Le compostage individuel peut y contribuer d'une façon très significative, si chacun à son niveau adopte une attitude citoyenne.

Nous comptons sur votre participation.

Gérard Miquel
Président du SY.D.E.D.



Réunion publique: thermolyse

Après un voyage d'études en Allemagne, où élus et représentants d'associations ont pu vérifié les conditions de fonctionnement de deux usines de thermolyse (dont l'une est exploitée avec succès depuis 15 ans), le SY.D.E.D. a organisé le 14 novembre dernier une réunion publique qui a donné à chacun l'occasion de prendre connaissance de l'avancement du projet, de faire part de ses remarques et d'interroger les experts présents.

Suite à la demande de plusieurs associations de protection de l'environnement, le SY.D.E.D. a créé un comité de pilotage technique, regroupant élus, experts techniques et représentants associatifs. Son rôle est de participer à la finalisation du projet, ainsi qu'au suivi de sa mise en œuvre et de son fonctionnement.

Site Internet

Le nouveau site internet du SY.D.E.D. est en ligne à l'adresse suivante:
<http://www.syded-lot.org>



Vous y trouverez des informations sur l'organisation du SY.D.E.D., la collecte sélective, les déchetteries, le compostage et la thermolyse. Et vous pourrez tester vos connaissances sur le tri en vous amusant.



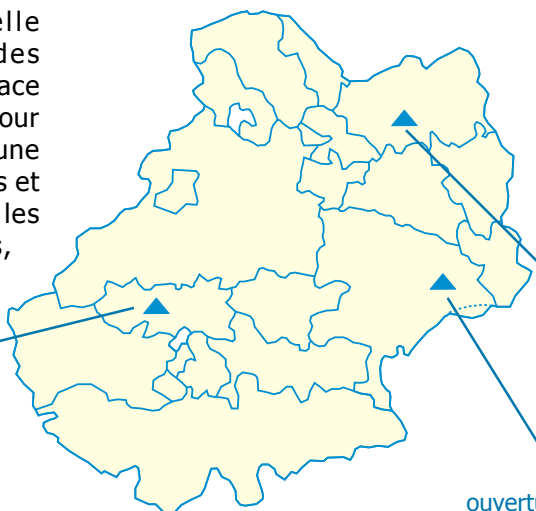
LE COMPOSTAGE

Le compostage est un phénomène biologique naturel permettant de stabiliser et d'hygiéniser les matières organiques fermentescibles. Il aboutit à la production d'un amendement organique valorisable, le compost.

Les plateformes de compostage

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la gestion des déchets, le SY.D.E.D. a mis en place des plateformes de compostage pour valoriser les déchets verts. Pour une optimisation des moyens humains et matériels, elles sont situées sur les bases de valorisation de Catus, Saint Jean Lagineste et Figeac.

CATUS
ouverture : 1997
extension : 2002
capacité actuelle : 2500 t/an
capacité future : 5000 t/an



Une plateforme de compostage est une aire bétonnée sur laquelle sont réceptionnés, broyés et compostés les déchets verts. Un bassin collecte les eaux de ruissellement qui sont réutilisées pour l'arrosage des andains.

SAINT JEAN LAGINESTE
ouverture : 2002
capacité prévue : 3200 t/an

FIGEAC
ouverture : novembre 2001
capacité : 1500 t/an

♣ Les déchets verts collectés

Les végétaux sont déposés par les particuliers, les collectivités ou les professionnels soit dans les déchetteries du département, soit directement sur les plateformes de

compostage. Auparavant ces déchets étaient stockés dans les décharges. Pour la fabrication du compost, seuls les tontes de pelouse, les feuilles mortes et les déchets issus des tailles

d'arbres sont utilisés.

Les boues de stations d'épuration et les déchets issus de l'agriculture ou de l'industrie agro-alimentaire ne sont pas acceptés sur les plateformes.

♣ Le processus de compostage

Grâce au compostage, la masse initiale de déchets est diminuée de moitié, 100kg de végétaux donnent environ 50kg de compost. Les déchets verts sont stockés sur une aire spécifique, puis broyés grâce à un broyeur mobile

à marteaux (1). Les déchets broyés sont mis en andains. Le processus de maturation dure de 4 à 6 mois. Les andains sont régulièrement retournés pour stimuler l'activité biologique (2). Le compost est tamisé afin d'obtenir

un produit homogène, assimilable à un terreau grossier (3). Le compost est stocké sous abri jusqu'à son enlèvement (4).



♣ Les débouchés du compost

Le compost produit est mis gratuitement à disposition des particuliers et des collectivités en petites quantités. Les professionnels (pépiniéristes, agriculteurs...) peuvent aussi se fournir en compost auprès du SY.D.E.D. sous certaines conditions financières.



Le compostage individuel

Le compostage des déchets ménagers dans un coin du jardin ou de la cour est une pratique ancienne, qui peut se faire en tas ou à l'aide d'un composteur. C'est une technique simple qui permet de

valoriser sur place environ 200kg de déchets par foyer et par an en les transformant en amendement organique. Cela permet de diminuer d'autant les quantités de déchets à

collecter et à transporter vers les centres de traitement. Pour ces raisons, en 2002, le SY.D.E.D. mettra en oeuvre sur tout le département une vaste opération de promotion du compostage individuel.

♣ La distribution des composteurs

La distribution des composteurs s'étalera sur toute l'année 2002. Elle se fera progressivement, canton par canton. Chaque foyer recevra, par courrier, une invitation à une réunion d'information qui se déroulera dans son canton et un coupon pour réserver un composteur.

Les composteurs seront remis lors des réunions d'information ou en mairie. Une contribution financière de 20€ (131,19F) sera demandée (chèque à remettre lors de la réunion ou à renvoyer avec le coupon-réponse) pour l'acquisition d'un composteur (320 l) livré avec un petit seau (10 l) pour les

déchets à composter, ainsi que deux autres seaux (50 l) pour faciliter le tri des déchets recyclables et du verre. Dans chaque commune, un élu ayant reçu une formation particulière, se tiendra à la disposition des habitants pour toute question sur l'utilisation des composteurs.

Quels sont les déchets compostables ?

Les Déchets de Jardin

Tontes de pelouse, petits branchages, fleurs fanées, feuilles mortes, mauvaises herbes,...

Les Déchets de Cuisine

Fruits et légumes crus ou cuits, marc et filtres à café, pain rassi,...
Pas de viande, ni de reste de repas.

Les Déchets Non Alimentaires

Fleurs et plantes d'intérieur, sciure et copeaux de bois, cendres de bois refroidies, essuie-tout,...

♣ Faire du bon compost

Faire du bon compost n'est pas difficile, il suffit de respecter deux consignes simples à mettre en oeuvre :

- diversifier les déchets: ne jamais apporter une grosse quantité d'un même déchet en une seule fois,
-brasser, aérer et mélanger les déchets: la qualité du compost dépend des conditions d'humidité et de température dans le composteur (éviter les écarts de température et d'humidité).

L'apparition d'odeurs suspectes (pourriture et moisissure) signale un

mauvais entretien ou une mauvaise utilisation.

Au bout de 8 à 12 mois, sous l'action des micro-organismes (bactéries, champignons, vers de terre...), le compost arrive à maturité et peut être utilisé dans le jardin.



Comment utiliser son compost ?

L'Amendement Organique

Avant les plantations, mélanger le compost arrivé à maturité (8 à 12 mois) avec la terre du jardin. Pour des plants en pot, le mélange ne doit pas contenir plus de 50% de compost et peut se faire avec de la tourbe.

Le Paillage

Couvrir le pied des arbres et arbustes avec du compost de 3 mois. Protège la terre contre le soleil, la pluie et le vent, régule la température et maintient l'humidité du sol.

Le Mulching

Epandre du compost de 4 mois sur le sol à l'automne. La maturation du compost se poursuit pendant l'hiver. Enfourer le compost au printemps une fois la maturité atteinte.



Améliorer le tri

LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES DANS LE BAC VERT OU LE SAC TRANSPARENT

 *Déchets végétaux*



 *Couches culottes*




 *Divers objets en plastique*

Jouets, pots de fleur, seaux, arrosoirs, mobilier de jardin, ficelles agricoles et, en général, tout ce qui n'est pas un emballage en plastique.



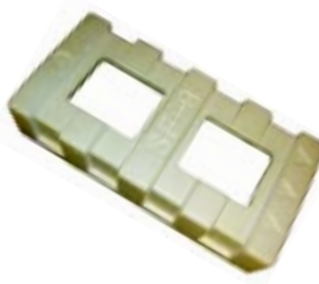
 *Bois*




 *Vêtements, chaussures...*



 *Polystyrène*



 *Bouteilles et bidons d'huile en plastique*



Tous ces déchets trouvent leur destination dans le bac marron (ou gris) en sac ou, pour les plus encombrants, dans les déchetteries.

Vraies / Fausses idées sur le tri

Tous les objets en plastique se recyclent.

FAUX. Pour le moment, dans le cadre de la collecte sélective, seulement les emballages en plastique peuvent être recyclés.

Tous les emballages en plastique ne sont pas recyclés.

VRAI. On ne sait pas recycler des emballages en plastique ayant contenu des corps gras, comme les bouteilles et flacons d'huile. De même, les petits emballages (pots de yaourt, de crème fraîche ...) ne sont pas recyclés pour une raison de coût trop élevé.

Il ne faut pas enlever les bouchons sur les bouteilles et flacons en plastique.

VRAI. Désormais, tout est recyclé en même temps.

Même vides, les aérosols sont dangereux.

FAUX. Bien vidés, ils ne présentent aucun problème de sécurité, que ce soit au moment de la collecte ou au centre de tri.

Toutes les briques alimentaires se recyclent.

VRAI. Quelles que soient la taille et la nature du produit qu'elles contiennent (lait, jus de fruit, soupe, lessive ...), les briques sont toutes recyclées. Il n'est pas nécessaire d'enlever les becs verseurs.

Les gros cartons prennent trop de place dans les bacs verts.

FAUX. En les aplatissant, on peut facilement gagner de la place et éviter les débordements.

Il n'est pas nécessaire de laver les emballages à recycler.

VRAI. Il suffit de bien les vider avant de les trier (même les boîtes de conserve).



Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SY.D.E.D. du Lot ■ Les Matalines - 46150 Catus
Tél. 05 65 21 54 30 ■ Fax 05 65 21 54 31 ■ email: accueil@syded-lot.org ■ <http://www.syded-lot.org>

